## Au Pavillon Canadien

A L'EXPOSIVIN EE PARIS

Le gouvernement canadien a, comme chacun le sait, fait imprimer des brochures à l'occasion de la Grande Exposition traitant de notre commerce et de nos industries et qui sont bien propres à le faire connaitre à l'étranger.

On offre gratuitement ces publications à ceux qui en veulent.

Relativement à la publication de ces brochures, voici ce que nous lisons dans l'Album National du Commerce et de l'industrie, grand magazine de Paris :

"Le Canada a fait imprimer des "Notes Coloniales" qui sont distribuées aux visiteurs.

Entrez dans son pavillon : on vous offrira gratuitement plusieurs kilogrammes de publications : on vous remercira presque de les vouloir accepter, car ces habiles distributeurs savent quelle admération pour leur pays leur vaudra la lecture de ces pages ; ils vous donneront : 1o. Une Notice Générale sur la Section Canadienne ; 2o La Province de Québec, un volume 352 pages, avec cartes en couleurs ; 3o. La Région du Lac St. Jean, grenier de le Province de Québec, Guide des Colons ; 4o. Le Manitoba, renseignements et conseils aux Canadiens - Français ; 5o. Agriculture au Canada ; 6o. Les Richesses Forestiere du Canada ; 7o. Bois de pulpe du Canada ; 8o. Industrie du sucre d'érable dans la province de Québec ; 9o. Catalogue dcscriptif de la Collection des Minéraux du Canada ; 10o. Un voyage idéal au Canada ; 11o. Tours spéciaux sur le Chemin de fer Canadien-Pacifique ; 12o. La Nouvelle route vers l'Orient à travers les montages, les prairies et les rivières du Canada ; 13o. Par l'Occident à l'Extrême-Orient, édition d'art ; 14o. Enfin, un livre magnifiquement relié, La Puissance du Canada, accompagné de cinq grandes cartes en couleurs, hors texte, maintenues par deux soufflets. Ce n'est pas tout : On ne vous laissera pas sortir avant que vous ayez goûté du fromage canadien et du sucre d'érable canadien ; et il faut que tout le monde goûte !"

Le Commissariat Colonial (français), qui, a dépensé des sommes fantastiques pour ces Noticas, aurait voulu faire rentrer quelques sous. Il échoue. Que ne se dédide-t-il à faire comme l'Algérie et le Canada, en donnant ses notices à ceux qui en ont besoin et s'en peuvent servir.

En agissant ainsi, le Canada sert ses intérêts, c'est de l'argent bien placé."

Cet article est signé par M. Henri Mager, Conseiller du Commerce extérieur et dont le nom et la réputation font autorité dans le monde des sciences et des lettres.

## Almanach 1901

Vint de paraître, "L'Almanach des Familles (24me édition) publié par J. B. Rolland & Fils, Montréal.

Nos remerciements à Messieurs les éditeurs pour l'envoi de ce petit recueil qui nous arrive encorecetteannée, avec son abondante collection de renseignements utiles : d'historiettes à la fois intéressantes et recreatives au nombre desquelles nous remarquons celle "d'Oneille," l'orignal bedeau de la basilique de Québec, racontée par notre poète l'auréat H. Louis Frochette, et qui ne manque certainement pas de gaieté.

Cet almanach est en vente chez tous les libraires et les marchands, au prix de 5 centins l'exemplaire.









# LE NORD-OUEST CANADIEN

## Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

## Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

## Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits

## Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

## Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couroune l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du départcment de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de prem ère qualité sont mis en ventepar les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière